

MOULIN de PREZIER

Règlement Intérieur

**Avenant au contrat de location,
à renvoyer signé lors de l'envoi des arrhes**

➤ Conditions de réservation :

Les réservations se font soit par courrier, par mail ou par téléphone. Un courrier sera ensuite envoyé comprenant le contrat de réservation, les conditions générales de vente et le présent règlement intérieur.

La réservation ne sera définitive qu'après réception du contrat signé accompagné des arrhes (30 % du montant de votre séjour), des conditions générales de vente signées ainsi que le présent document paraphé et signé.

Une copie de votre attestation de Responsabilité Civile mentionnant votre couverture en cas de location de vacances sera demandée à l'arrivée.

➤ Dépôt de garantie :

Le dépôt de garantie d'un montant de **850 €/ gîte loué** doit être donné à l'arrivée et il sera restitué au moment du départ, après déduction des frais éventuels de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

➤ La caution ménage :

Le ménage n'est pas compris dans le tarif.

A l'arrivée, **une caution ménage de 150 €/gîte loué** sera à fournir si la prestation ménage n'a pas été choisie au moment de la réservation. Elle sera restituée après l'état des lieux au moment du départ. **En fin de séjour, les lieux doivent être rendus dans l'état où ils ont été trouvés à l'arrivée.** Si le nettoyage du matériel et des locaux n'est pas fait ou de façon insatisfaisante, **le ménage nécessaire à la remise en état sera systématiquement facturé selon le barème noté sur le contrat, soit 150 €/gîte loué, et la caution ménage ne sera donc pas rendue.**

➤ Modalités d'arrivée :

Les arrivées se font **entre 16h et 19h**. L'horaire d'arrivée doit être communiqué au gestionnaire du gîte au moins 2 jours avant. La remise des clés se fera après l'état des lieux. Si **le solde** n'a pas été réglé **15 jours avant la date d'arrivée** comme mentionné dans nos conditions générales de vente, celui-ci devra être versé au moment de la remise des clés, ainsi que le montant de **la taxe de séjour** pour les personnes de + 18 ans d'un montant de **0,90 €** par nuit.

➤ Durant le séjour :

Il est obligatoire de :

- Respecter la capacité maximale d'hébergement soit 28 Personnes + 4 Enfants en lit d'appoint,
- Respecter le cadre paisible et convivial du gîte, la propreté des locaux, le matériel mis à disposition ainsi que l'environnement extérieur,
- Respecter les consignes de sécurité en cas d'incendie,
- Signaler toute anomalie ou panne au responsable du site ou à la personne de permanence.

Il est interdit de :

- Troubler le voisinage,
- Fumer dans le gîte (des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur) et d'utiliser des bougies ou encens dans les chambres,
- Bloquer les issues de secours,
- Toucher aux armoires électriques,
- Utiliser tout appareil de cuisson ou de chauffage non prévu dans les installations,
- Manger et boire dans les chambres,
- Laver et faire sécher son linge dans les chambres (une buanderie est à votre disposition),
- Accrocher de la décoration au plafond et de déplacer le mobilier hormis les tables et chaises de la salle à manger.
- Jeter des confettis ou utiliser des bombes fils spaghettis dans la salle à manger ou toute autre pièce de l'établissement, extérieur compris.
- Utiliser des feux d'artifices, fusées, ou pétards dans l'enceinte de l'établissement ou aux abords.

➤ Parking :

Tous les véhicules devront être stationnés sur le parking devant le gîte. Aucun véhicule ne sera toléré dans l'enceinte de l'établissement, hormis au moment de l'arrivée et départ pour charger et décharger vos bagages ou autres effets personnels.

Merci de ne pas stationner devant le garage ainsi que devant l'accès aux containers à déchets.

➤ Nuisances sonores :

Aucune limite horaire n'est imposée pour l'arrêt de la musique lors des soirées dansantes. Par conséquent :

- Veillez à respecter les normes en vigueur concernant les décibels,
- Veillez à laisser les portes et fenêtres donnant sur la cour fermées,
- Veillez à n'utiliser la sonorisation uniquement à l'intérieur de la salle (les sons d'extérieurs, boomers et caissons de basse sont strictement interdits),
- Veillez à réduire les décibels après 2h du matin.

Le non-respect de ces consignes pourra autoriser le responsable du site à faire cesser la soirée.

➤ Animaux :

Les animaux sont autorisés dans l'établissement (hors chiens de Catégorie 1 & 2) moyennant supplément (cf grille tarifaire) et uniquement en cas de privatisation totale du site.

Toutefois, ceux-ci ne devront jamais restés enfermés seuls dans les gîtes et l'accès à la cuisine et aux chambres leur sera strictement interdit.

De plus, il serait préférable de faire sortir votre animal à l'extérieur de l'enceinte afin qu'il puisse faire ses besoins en toute liberté.

➤ Utilisation de la cuisine :

- Entreposer uniquement dans la cuisine des produits sains et propres et uniquement d'ordre alimentaire,
- Utiliser le matériel de cuisine et la vaisselle uniquement à des fins alimentaires,
- Allumer la hotte et ouvrir les fenêtres à chaque utilisation de la cuisine,
- Interdire formellement l'accès aux animaux,
- Nettoyer la cuisine, le matériel et la vaisselle après chaque utilisation.

➤ Ménage :

L'établissement propose un forfait ménage à réserver au moment de la réservation et d'un montant de 150 €/gîte loué comprenant :

- Le nettoyage complet des chambres avec leur salle de bain,
- Le nettoyage des couloirs d'accès aux chambres,
- Le nettoyage des salons TV (hormis les cheminées que vous devrez nettoyer en cas d'utilisation).

La cuisine, la salle à manger ainsi que les sanitaires du rez-de-chaussée restent donc à la charge du client.

➤ Modalités de départ :

Les départs se font jusqu'à 11h en semaine et jusqu'à 18h le weekend. Un état des lieux sera réalisé avant le départ des locataires. Par conséquent, avant votre départ, **n'oubliez pas** de :

- Nettoyer la cuisine (plan de travail, piano électrique, fours, micro-onde, réfrigérateur, congélateur, cafetières, évier, sols aspirés et lavés),
- Vider et rincer le lave-vaisselle,
- Vider les poubelles en respectant le tri sélectif, celles des sanitaires du RDC compris,
- Jeter les bouteilles en verre dans les conteneurs de la commune prévus à cet effet,
- Nettoyer, essuyer et ranger la vaisselle et le matériel de cuisine,
- Nettoyer les tables et les chaises,
- Nettoyer la salle à manger (aspirateur + serpillère),
- Nettoyer les sanitaires du RDC,
- Remettre les couvertures correctement pliées dans les placards de leurs chambres respectives,

A l'extérieur :

- Vider le barbecue si celui-ci a été utilisé,
- Nettoyer les tables de jardins et les chaises,
- Ramasser les papiers et autres débris qui traînent par terre ou dans la cour,
- Retirer tous les panonceaux, ballons ou décors mis sur le trajet.

➤ Annulation des réservations :

Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit. Si l'annulation est à l'initiative du client, le montant des arrhes déjà payé sera conservé lorsque l'annulation se fait au moins 15 jours avant la location. Si l'annulation se fait moins de 15 jours avant la location, le montant total du séjour sera facturé sur la base des prestations réservées.

L'annulation peut être à l'initiative du Moulin pour cas de force majeure. Dans ce cas le client sera remboursé immédiatement de l'intégralité des sommes versées.

A,
Le
(Signature du client précédé de la mention lu et
approuvé)

